Libramont-Chevigny

SYSTEM CERTIFICATION ISO 9001 SGS

Centimes additionnels au précompte immobilier pour 2023

La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY porte à la connaissance du public que la délibération du Conseil communal du 11 octobre 2022 relative à la perception au profit de la Commune et pour l'exercice 2023, de 2.650 centimes additionnels au principal du précompte immobilier est devenue pleinement exécutoire suivant courrier du 19 octobre 2022 du Service Public de Wallonie – Direction de la Tutelle financière sous référence SPWIAS/050101/daubr_syl/2022-040784.

La délibération peut être consultée à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 21 octobre 2022.

La Bourgmestre,

Administration Communale de Libramont-Chevigny Lux.

L. CRUCIFIX.